

11330

Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthomet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/13168

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 10 OCTOBRE 2013**

L'an deux mille treize et le dix octobre à 18h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Madame Michèle PICARD a été nommée secrétaire de séance.

Président : Jean-Marie SAUNIERE

Présents : Jean-Marie SAUNIERE, Daniel MESTRE, Yolande MILHE, Jérôme HERVOUET, Michèle PICARD, Rachel SCHMITT Denis ROUCH, Heather MANN

Absent : Aucun

Procuration : Aucune

• **Approbation du compte rendu de la séance du 30 juillet 2013**

Le compte rendu n'appelle aucun commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

• **Lotissement communal**

• Vente du lot n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature de l'acte définitif de vente avec Mme Cécile NGO DIBAYA, le mercredi 25 septembre 2013, à l'office notarial de Tuchan.

• Promesse d'achat du lot n°5

Mme Martine GIRARD a fait un courrier à la mairie afin de réserver jusqu'au 31 décembre 2013, le lot n°5 d'une surface de 452 m2. Elle a le projet de construire une maison à ossature bois.

• Modification du règlement intérieur

Afin d'élargir le champ des constructions possibles sur le lotissement communal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier comme suit l'article 8 du règlement intérieur du lotissement :

Conditions générales

Dans un souci d'équilibre et d'intégration, les constructions pourront se référer à la brochure intitulée les maisons du pays de Mouthoumet ...

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la modification de l'article 8 du règlement intérieur du lotissement comme détaillée ci-dessus.

Cette modification fera l'objet d'un permis d'aménager modificatif.

• **Adhésion au CAUE de l'Aude**

La commune de Mouthoumet adhère au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude via la communauté de communes de Mouthoumet. Ce service public dispense des conseils gratuits auprès des collectivités et de ses administrés en matière d'urbanisme et d'architecture. La nouvelle intercommunalité (CCRLCM) n'adhère pas à ce service. Toutefois, compte tenu de son utilité, Monsieur le Maire propose que la commune souscrive directement une adhésion moyennant la somme de 65 €.

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion de la commune au CAUE de l'Aude.

• **Chasse**

• Acceptation d'un don

L'Amicale des chasseurs de Laroque de Fa et de Mouthoumet souhaite faire un don de 3 000 € en faveur de la commune. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'acceptation de ce dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ le don de l'Amicale des Chasseurs de Laroque de Fa et de Mouthoumet de 3 000 € en faveur de la commune.

• AICA du Roc Vert : modification de sa composition

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ de l'ACCA de Salza de l'AICA du Roc Vert. Une modification des statuts et de sa composition s'impose. La formalisation de ce retrait a été faite par arrêté préfectoral du 11/09/2013, numéro 2013254-0004.

L'AICA du Roc Vert est désormais composée de l'ACCA de Lanet et de l'Amicale des chasseurs de Laroque de Fa et de Mouthoumet.

• **Réorganisation foncière**

• Clôture de l'opération

Par arrêté du Président du Conseil Général en date du 18 septembre 2013, l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier est clôturée au 30 septembre 2013. À partir de cette date, les prises de possession ont lieu au fur et à mesure de l'enlèvement des récoltes, les formalités administratives ont été accomplies gratuitement auprès du service des hypothèques. Les propriétaires qui habitent la commune sont invités à venir retirer le procès-verbal et une feuille de compte. Les nouveaux plans sont consultables en mairie.

• Travaux connexes

La commune finalise avec les services du Conseil Général de l'Aude la demande de subvention européenne via le FEADER (fond européen agricole pour le

développement rural). Dans les semaines à venir, la commune avec l'appui des services du département lancera le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver selon le détail ci-dessous, la décomposition du programme de travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier réalisé sur la commune et la modification du plan de financement approuvés par le conseil municipal lors de la séance du 30 juillet 2013.

Tranche 1 : (2014) d'un montant total de 146 560.15 €

Comprenant les travaux sur les espaces privés et publics, la maîtrise d'œuvre des travaux et le suivi environnemental du chantier

Financée par la commune de Mouthoumet à hauteur de 30% dont 9 455.54 € à la charge des propriétaires privés, par le Conseil Général de l'Aude à hauteur de 30%, par le FEADER à hauteur de 40%.

Tranche 2 : (2015) d'un montant de 104 275.62 €

Comprenant les travaux sur les espaces publics, la maîtrise d'œuvre des travaux, la plantation de haies et le suivi environnemental du chantier,

Financée à 70 % par le Conseil Général de l'Aude et à 30 % par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- *APPROUVE la décomposition et le planning de réalisation du programme, les montants et les plans de financement des deux tranches de travaux connexes comme présentés ci-dessus, DE SOLLICITER Monsieur le Président du Conseil Général de l'Aude et Monsieur le Président du Conseil Régional de la région Languedoc-Roussillon pour l'attribution des subventions mentionnées ci-dessus représentant globalement 70 % du montant HT des deux tranches, D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux consultations nécessaires pour assurer la maîtrise d'œuvre, le suivi environnemental et la réalisation des travaux, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés.*

• **Logements sociaux**

- Inauguration

Les 4 appartements seront inaugurés courant novembre.

- Attribution de l'appartement numéro 4

Par décision d'Habitat Audois, l'appartement est attribué à Mme Sandrine SABAYROU. Elle s'installera courant novembre avec ses deux enfants.

- Demande d'attribution

M. Jérémie BATICLE a déposé une demande d'attribution de logement. Toutefois, l'appartement demandé n'est pas encore vacant puisqu'une procédure d'expulsion est en cours.

• **Régie des carburants : point financier**

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

• **Régie des festivités : manifestations à venir**

Monsieur le Maire propose d'organiser en octobre/novembre une soirée pâtes ainsi que les fêtes de fin d'année.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite se concentrer sur les fêtes de fin d'année avec la fête de l'Avent dimanche 1^{er} décembre (décoration du sapin, concert à l'église, vin et chocolat chaud, lancement des illuminations) et un deuxième temps festif durant les vacances scolaires avec un après-midi intergénérationnel autour de jeux prêtés et animés par la ludothèque LUDULE et suivi d'un goûter.

• **Réunion publique du 13 septembre 2013 : suites à donner**

Un compte-rendu de la réunion du 13 septembre sera diffusé aux habitants. Un groupe de travail composé d'élus sera mis en place pour aller plus avant dans la démarche avec notamment la rédaction d'un questionnaire en direction des habitants, avec en amont des règles du jeu clairement définies.

- **Point sur les travaux entrepris sur la commune**

- Parking mairie

La société COLAS prévoit de terminer les travaux le 10 octobre prochain. Quant aux travaux entrepris par les entreprises MAZERM et GARCIA, ils devraient se terminer d'ici peu. Le coût global de la reconstruction du mur par les entreprises MAZERM / GARCIA est d'environ 800 € moins élevé que la proposition de la COLAS. A budget quasi identique, il a été demandé à Mrs GARCIA et MAZERM l'étanchéité des soubassements.

- Rue du lavoir : effacement du réseau basse tension

Les travaux sont bien avancés. Nous sommes dans l'attente du raccordement fait par EDF. Ensuite l'entreprise SPIE SUD-OUEST traitera le revêtement de la voirie en appliquant un tri-couches.

- **Captages : désignation de l'hydrogéologue**

Par courrier en date du 1^{er} octobre 2013, l'Agence Régionale de Santé a nommé M. Yvon BALLUE comme hydrogéologue agréé sur le projet. La commune est dans l'attente d'un contact avec cette personne.

- **Eau potable : coupure et ouverture de compteurs**

Suite à plusieurs sollicitations, la commune se questionne sur la possibilité de couper l'eau à des pétitionnaires qui en font la demande en vue de ne plus payer de frais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande dans les conditions suivantes :

- le requérant ne doit pas être redevable de la taxe d'habitation ou de la redevance des ordures ménagères,
- il devra également s'acquitter de la somme de 50 € pour pallier les frais de coupure et de 50 € supplémentaires pour pallier les frais de mise à nouveau en service, sachant qu'il n'y aura pas d'intervention le week-end.

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré par 6 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention

REFUSE la proposition faite par Monsieur le Maire au motif que tout immeuble raccordé au réseau collectif d'alimentation en eau potable et d'assainissement est assujéti à une participation financière afin de contribuer à l'amortissement et à l'entretien des différentes installations.

- **Elections : renouvellement d'un des membres de la commission administrative chargée d'établir la liste électorale**

Cette commission est composée d'un Président, d'un délégué du Tribunal de Grande Instance et d'un délégué de l'Administration dont le mandat est de 3 ans. Ce dernier arrivant à expiration, la Préfecture a demandé à la commune de faire la proposition de plusieurs noms de personnes éligibles au poste. Après décision des services de l'Etat, Mme GALANAKIS Nathalie est nommée depuis le 1^{er} septembre 2013.

- **Réforme territoriale : refonte des cantons**

En 2015, le département de l'Aude passera de 36 cantons à 19; ils regrouperont 15 à 22 000 habitants. Mouthoumet sera regroupé dans un nouveau canton qui ira de Bouisse à Fraisse et de Paderm à Fabrezan. Il devrait s'appeler le canton de Fabrezan.

- **Eleveur ovin : projet d'installation**

Mme Vera BONAN (éleveuse ovin) à Roquefort des Corbières souhaite s'installer dans les Hautes-Corbières afin de se rapprocher de l'EHPAD de Talairan pour lequel elle travaille.

Elle est à la recherche d'un terrain en fermage ou à l'achat afin d'installer son troupeau et construire une bergerie/fromagerie. Elle sollicite la commune qui fixera un rendez-vous pour évoquer la faisabilité de l'opération.

- **Questions diverses**

- Demande de subvention

Dans la perspective de faire des économies d'énergie, Monsieur le Maire souhaite remplacer une partie de l'éclairage public de la commune, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Syndicat Audois d'Energies pour l'attribution d'une subvention.

Le montant des travaux s'élève à 10 518.88 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux pour un montant HT de 10 518.88 €,

SOLLICITE le SYADEN pour une subvention aussi élevée que possible,

DIT que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité de la subvention est fixée à deux ans

AUTORISE dans le cas d'une rénovation le SYADEN à collecter les certificats d'économies d'énergie inhérents à ce projet

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

- Budget commune

Le programme 154 (intempéries 2011 - chemin de caulière) de la section d'investissement nécessite l'ouverture de crédits, en dépenses, à l'article 231. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au vote du conseil municipal la décision modificative suivante :

Au sein de la section d'investissement, en dépenses, à l'article 231 virement de la somme de 2 239.60 € du programme 151 (amélioration de prétraitement de la station d'épuration) au programme 154.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PROCEDE au vote de virement de crédits comme cité ci-dessus.

- SICAVAL

Une réunion avec les éleveurs du territoire aura lieu le 21 octobre prochain à 18h. Elle sera l'occasion de présenter le nouveau Directeur Général, M. Christophe BONNEFORT.

- Cérémonie du 11 novembre

La population sera invitée à commémorer le 95 ème anniversaire de la fin de la grande guerre. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de clore l'évènement par un apéritif au bar le KEZAKO.

- Contentieux d'urbanisme avec M. SABATIE

Le 19 septembre dernier, la DDTM a adressé à la commune un courrier lui demandant un certain nombre de pièces (permis de construire, déclaration préalable, procès-verbal d'infraction ...) en vue de rendre son avis au Procureur de la République.

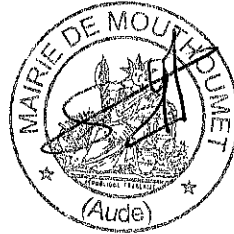
- Conseil Communautaire

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 15 octobre 2013. L'ordre du jour et la note de synthèse sont portés à la connaissance du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :
En mairie, le mardi 15 octobre 2013

Jean-Marie SAUNIERE
Maire
(Signature et cachet)



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.